

## PROGRAMME DE FORMATION

Intervenir au domicile de personnes adultes en situation de handicap psychique ou mental

### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

### Durée

3.00 jour(s)  
21:00 heures

### Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif et des divers services intervenant au domicile des personnes handicapées psychiques et handicapées mentales.

### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

### Objectifs de la formation

Repérer les principales pathologies mentales et leurs signes.

Evaluer la situation et les besoins de la personne.

Mettre en oeuvre un accompagnement pertinent au travers d'attitudes, de savoir-faire et d'une communication adaptés.

### Programme

- Le cadre et la réalité de l'intervention au domicile :
  - Missions, fonctions, rôles.
  - Etude des représentations liées au handicap.
- Apports théoriques et repères cliniques :
  - Connaissance des handicaps mentaux et des principales pathologies psychiques : signes, conséquences et attitudes à adopter.
  - Domicile et investissement psychique :
    - Le rapport à l'intime et au privé.
    - Les risques d'infantilisation, de culpabilité et/ou d'agressivité.
- Evaluer les besoins et capacités de l'usager :
  - Structurer l'intervention.
  - Respect des choix de vie, de pensée et accompagnement quotidien de l'usager.
- Solliciter la participation des personnes :
  - Observer, stimuler, rassurer,...

- Etre en capacité de se situer dans une relation négociée.

#### Méthodes et supports

" Apports théoriques. Exercices. Études de cas. Échanges. "

#### Prérequis

Aucun

#### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.